

Taxe de séjour

La taxe de séjour est instituée sur le territoire de Pontivy Communauté depuis avril 2016 par délibération du conseil communautaire datée du 26 janvier 2016. Elle est entièrement affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation et l'accueil touristique. Elle vous sera demandée par votre hébergeur en fin de séjour. De nouveaux tarifs applicables au 1^{er} avril 2017 ont été adoptés lors du conseil communautaire du 31 janvier 2017 :

Nature et catégorie de l'hébergement	Tarif par nuitée et par personne
Palaces	3 euros
Hôtels, résidences, meublés 5 étoiles	2 euros
Hôtels, résidences, meublés 4 étoiles	1 euro
Hôtels, résidences, meublés 3 étoiles	1 euro
Hôtels, résidences, meublés 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.70 euro
Hôtels 1 étoile, résidences, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.50 euro
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.50 euro
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.50 euro
Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air	0.40 euro
Terrain de camping et de caravanage classé en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air, ports de plaisance	0.20 euro

Cette taxe est prélevée par les hébergeurs pour le compte de Pontivy Communauté auprès de tous les visiteurs en séjour à titre onéreux sur le territoire, tout au long de l'année. Les exonérations :

- les personnes âgées de moins de 18 ans,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier, employés dans une des communes de Pontivy Communauté,
- les bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

La taxe de séjour est régie par les articles L 2333-26 à L-2333-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Par cette taxe, vous contribuez au développement touristique du territoire et nous vous en remercions.
Nous vous souhaitons un agréable séjour chez nous !*



Pour tout renseignement, contactez :

Office de Tourisme de Pontivy Communauté

2 quai Niémen, Péniche Duchesse Anne, 56300 Pontivy

Tél : +33 2 97 25 04 10 ou www.tourisme-pontivycommunaute.com



Etablissement en catégorie :

.....

Tarif : € Par personne et par nuitée